



## Guide pratique : droits des AESH 2024

mercredi 10 avril 2024, par [CGT educ'action](#)

Les Auxiliaires de Vie Scolaire chargés de l'Intégration individualisée des élèves handicapés (AVS-i) n'existent plus. Les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH) font maintenant l'objet d'un recrutement et de conditions d'emplois spécifiques au regard de leurs missions.

Ce guide se consacre uniquement aux personnels AESH recrutés sous contrat de droit public relevant du décret 86-83 du 17 janvier 1986, sous réserve des dispositions spécifiques fixées par le décret 2014-724 du 27 juin 2014 modifiées par le décret n° 2021-1106 du 23 août 2021

Rappelons que les personnels AESH restent précaires et mal payés, en Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou Indéterminée (CDI). Connaître ses droits est donc d'autant plus important. Le nouveau guide CGT Educ'action 2024, en téléchargement ci-dessous, est destiné à cela.

### **En plus de faire connaître les droits des AESH, la CGT Educ'action revendique :**

- La titularisation de tou-te-s les salariés, quel que soit le contrat, sans condition de concours ni de nationalité et avec une formation adaptée ;
- La création d'un nouveau métier sous statut de la fonction publique répondant aux missions d'AESH ;
- Un service à temps complet qui intègre les périodes de réunion de synthèse des équipes de suivi de scolarité, de concertation avec les enseignants, de préparation...
- Une véritable formation débouchant sur un diplôme de niveau bac minimum (niveau IV).

*Pour télécharger le guide complet, cliquez sur la première page ci-dessous !*



## SOMMAIRE

PRÉAMBULE : Revendiquer un vrai statut avec la CGT Éduc'action

FICHE 1 : Recrutement

FICHE 2 : Missions des AESH

FICHE 3 : Le Contrat

FICHE 4 : L'organisation du travail

FICHE 5 : La rémunération

FICHE 6 : Fin de contrat, Démission, Rupture conventionnelle

FICHE 7 : Le licenciement, l'abandon de poste, le droit au chômage

FICHE 8 : Cumul d'emplois

FICHE 9 : Formations et concours

FICHE 10 : La maladie

FICHE 11 : Les congés / les absences

FICHE 12 : Les congés exceptionnels

FICHE 13 : Aides et protection sociale

Textes officiels

Contacts